



Séance du Conseil d'établissement du 11 mai 2009 à 19h00

Compte rendu n° 1

Présidence : Augustin PEREZ

Présent-e-s :	Mesdames Marie FREYRE, Monique TINGUELY, Martine BONVIN et Bernadette CHIUPPI, enseignant-e-s Mesdames Laurence CASOT et Dominique GROS, Messieurs Olivier MORZIER et Serge BROQUARD, parents Monsieur Alain CORTHAY, adjoint au Maire, commune de Meinier Monsieur Denis CHENEVARD, adjoint au Maire, commune de Jussy Monsieur Pierre-André LOIZEAU, adjoint au Maire, commune de Presinge Monsieur Albert MOTTIER, Maire de la commune de Gy
Absent-e-s :	.-
Compte-rendu :	Anne Moreno, secrétaire de l'établissement

Ordre du jour	Synthèse
1. Accueil et présentation des membres permanents	<p>Monsieur PEREZ souhaite la bienvenue à chacun et rappelle les points de l'ordre du jour. Ce premier conseil aura principalement pour but de définir les modalités de fonctionnement, de poser les bases pour les prochains conseils et de faire un peu mieux connaissance.</p> <p>En un tour de table, la présentation est effectuée. C'est également l'occasion pour les participants de faire part de leurs attentes et motivations.</p> <p>Monsieur PEREZ rappelle la singularité de ce conseil qui est celui d'un multi sites. Avec le défi de développer un sentiment d'appartenance au COET tout en respectant les particularités des écoles.</p>
2. Rappel des points essentiels du règlement	<p>Monsieur PEREZ revient sur quelques points du règlement qui vous a été remis avec l'ordre du jour.</p> <p>Art 3 d) Il rappelle que, pour que des élèves soient membres permanents, il faut qu'existent des conseils d'école. Ce n'est pas le cas dans l'établissement actuellement et ce n'est pas souhaité pour le moment. Le conseil a la possibilité d'inviter des intervenants mais ces derniers n'ont qu'une voix consultative.</p> <p>Art 5 al.6 Le budget alloué, par la direction générale, pour le fonctionnement du conseil est de Fs 37.- par classe, par année scolaire.</p>
3. Élaboration du fonctionnement interne	<p>Conformément à l'article 5, <i>Fonctionnement</i>, l'organisation et le fonctionnement du conseil figurent dans son règlement interne.</p> <p>Tenir trois conseils par année, voire plus si un projet le nécessitait. En fixer les dates à l'avance.</p>

	<p>Se réunir selon l'horaire convenu ce jour, à savoir le mardi à 19 heures, dans une autre école à chaque fois en fonction de la disponibilité du lieu et de sa capacité d'accueil.</p> <p>Au plus tard trois semaines avant les séances, l'ordre du jour est alimenté par tous. Il est du rôle des représentants de chaque groupe d'en recueillir les sujets par le biais qu'ils choisiront.</p> <p>Le procès-verbal est pris par la secrétaire du directeur de l'établissement. Il est adressé par courrier électronique, pour approbation, aux participants. Le compte rendu de la séance est un PV de décisions. Sachez qu'il est transmis à la DGEP. Pour cette fois, le procès-verbal sera remis aux parents par l'intermédiaire des aînés.</p> <p>L'ordre du jour et le procès verbal seront affichés dans l'école.</p> <p>Les communes donnent l'autorisation afin que le PV soit disponible sur leur site, sous la responsabilité du Conseil, le contenu ne les engageant pas.</p> <p>Un exemplaire du procès-verbal pourrait également être mis à la disposition des parents dans les écoles.</p>
4. Projet d'établissement: point de situation	<p>Monsieur PEREZ présente les grandes lignes du projet. Celui-ci doit être finalisé et soumis à la Direction Générale de l'Enseignement Primaire pour validation.</p> <p>Il est l'aboutissement d'un long processus dont, l'auto analyse de l'établissement "quels sont les points forts et les points faibles de nos écoles", l'étude des résultats des épreuves cantonales des 4 dernières années etc.</p> <p>L'objectif retenu par l'établissement est :</p> <p>1. OPTIMISER L'AIDE APPORTEE AUX ENFANTS EN DIFFICULTE;</p> <p>Le projet d'établissement est également évalué par le Service de la Recherche en Éducation (SRED). Il comporte un échéancier des actions. Des indicateurs permettront d'évaluer la progression des objectifs. L'établissement a 3 ans pour mener le projet qui représente les actions prioritaires que les équipes enseignantes souhaitent mener.</p>
5. Organisation des classes : point de situation	<p>L'organisation des classes n'est pas encore stabilisée. Aucune fermeture de classes n'est prévue dans l'établissement. Toutefois, actuellement, M. PEREZ a dû renoncer au poste de maîtresse d'appui mais est en négociation avec la Direction Générale de l'enseignement primaire.</p> <p>Cette année scolaire l'établissement comptait 354 enfants.</p> <p>Actuellement, l'organisation des classes 2009-2010, compte 357 élèves.</p> <p>Pour les entrées en 1^{ère} enfantine : 13 à Gy, 17 à Meinier, 8 à Jussy.</p> <p>Pour les départs au C.O. : 7 de Presinge, 18 de Meinier, 12 de Jussy</p> <p>Deux maîtresses spécialistes quittent l'établissement à l'occasion d'une retraite et d'un PLEND.</p>
6. Points à traiter lors de la prochaine séance	<p>La prise en charge des enfants par le parascolaire. Le règlement du GIAPP et son application au sein des écoles. Le fonctionnement selon les communes. Penser à inviter des représentants du GIAPP.</p> <p>La sécurité dans le village lors des trajets jusqu'à l'école. Création d'un pédi-bus ou vélo-bus.</p> <p>La sécurité dans le préau.</p> <p>L'acquisition d'un mini bus pour l'établissement et la mise à disposition d'un conducteur.</p>
7. Divers	<p>La RAMPE organise une semaine thématique sur la prévention contre l'abus d'alcool. Les classes de 4, 5 et 6^{ème} primaire vont pouvoir y participer.</p>

	<p>Monsieur CORTHAY nous rappelle l'organisation du Festival AMADEUS.</p> <p>Monsieur Pierre André LOIZEAU nous apprend qu'il va laisser sa place d'adjoint du Maire de la Commune de Presinge. Il en est donc de même au sein du COET.</p>
8. Prochain conseil	Le mardi 27 octobre 2009, à 19 heures, à l'école de Gy.

Pour tout courrier électronique au représentant des parents des écoles de Gy et Presinge sbroquard@bluewin.ch